

*Date de dépôt : 28 avril 2021*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. François Baertschi :  
Autorisations de construire : quels sont les retards de traitement ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 26 mars 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Des plaintes de plus en plus nombreuses issues de milieux immobiliers, architectes principalement, nous font part de délais incompréhensibles qui sont imposés pour les demandes d'autorisation de construire. Après des mois de silence, des demandes complémentaires sont adressées au requérant, afin de justifier l'attente, ce qui s'apparente à une politique délibérée de blocage de la construction, sans en assumer l'expression politique.*

*Mes questions sont les suivantes :*

***Sur les cinq dernières années, combien de demandes d'autorisation de construire ont été déposées, et quelle a été la durée moyenne de traitement jusqu'à délivrance de la décision, positive ou négative ?***

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Sur ces 5 dernières années, l'office des autorisations de construire a enregistré le dépôt de 24 825 requêtes en autorisation de construire. Il a rendu, sur ces mêmes 5 dernières années, 23 459 décisions en autorisation de construire. Le délai médian d'instruction est passé de 100 jours en 2011 à 58 jours en 2020. Il était de 47 jours en 2019. Cette augmentation sur 2020 est bien entendu et principalement due à l'arrêt de la délivrance de la prestation lors du premier confinement de mars/avril 2020. Le Conseil d'Etat observe par ailleurs que le nombre de requêtes déposées est passé de 3 420 en 2011 à 5 157 en 2020. Ces dossiers sont instruits à ressources constantes et l'augmentation du volume déposé et délivré démontre l'absence de blocage en matière de construction.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

La présidente :  
Anne EMERY-TORRACINTA